

DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

THONON AGGLOMERATION

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU LYAUD

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

PHASE APPROBATION Octobre 2018 Ech : 1/5000°

DATE	PHASE	PROCEDURE	Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération de Thonon Agglomération en date du 30/10/2018, approuvant l'élaboration du P.L.U. du Lyaud.
19/07/1999	Approbation	P.O.S.	
05/01/2015	Prescription	Elaboration P.L.U.	
30/10/2018	Approbation	Elaboration P.L.U.	



LEGENDE

 **Droit de préemption urbain :**
institué par délibération du C.M., la totalité des zones U
et AU est soumise au régime du D.P.U.

